



Relevé des décisions

Le présent document est un document de travail préliminaire destiné à l'usage des membres du Conseil d'administration et des services du Bureau. Seules les décisions du Conseil y figurent, sans précisions sur les circonstances de leur adoption, sauf dans les cas où elles ont été prises à la suite d'un vote formel. Les observations ou les réserves formulées par des membres ou des groupes, compte tenu desquelles ces décisions ont été adoptées, sont exposées en détail dans les procès-verbaux de la session.

Lorsqu'il est fait état, dans une publication ou un document du Bureau, d'une décision du Conseil d'administration, il convient de citer le document du Conseil ou le procès-verbal correspondant, mais non pas le Relevé des décisions.

L'ordre dans lequel les décisions sont indiquées dans le présent Relevé des décisions est celui de l'ordre du jour du Conseil d'administration. Toutes les décisions relatives à un même document ou à une partie déterminée d'un document sont groupées. La séance au cours de laquelle la décision a été prise ainsi que la base de cette décision et les références appropriées aux documents du Conseil d'administration sont indiquées entre parenthèses à la suite de la décision. Les décisions sont reproduites en entier, à l'exception de celles qui ont trait aux rapports du Comité de la liberté syndicale, pour lesquelles ne sont indiqués que les paragraphes du rapport sur lesquels les décisions en question sont fondées.

La table des matières est établie sous la forme d'un ordre du jour détaillé où le numéro du document du Conseil et ceux des paragraphes correspondants dans le Relevé des décisions apparaissent en face de chaque question.

Table des matières

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
1	GB.290/1	Election du bureau du Conseil d'administration pour 2004-05	1
2	GB.290/2	Approbation des procès-verbaux de la 289^e session du Conseil d'administration	2
3		Questions découlant de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail	3-5
4	GB.290/4	Préparatifs de la quatorzième Réunion régionale asienne	6
5	GB.290/5	Rapport du Comité de la liberté syndicale 334 ^e rapport (Parties I et II)	7-9
6		Rapport du Directeur général	10
7		Rapports du bureau du Conseil d'administration	
	GB.290/7/1	<i>Premier rapport:</i> Réclamation présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération nationale des travailleurs du sucre de Cuba, Inc. (Federación Nacional de Trabajadores Azucareros de Cuba, Inc.) alléguant l'inexécution par Cuba de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, et de la convention (n° 96) sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949	11
8	GB.290/8	Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions	
		Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	12-13
		Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA (Genève, 1-3 décembre 2004)	14-15
		Réunion tripartite d'experts sur le Manuel de bonnes pratiques rédactionnelles (Genève, 19-21 janvier 2005)	16
		Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime	17
		Désignation d'une délégation du Conseil d'administration au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, 3-9 septembre 2004)	18
		Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 13-24 septembre 2004)	19
		Questions sur lesquelles le bureau du Conseil a pris des décisions au nom du Conseil d'administration	
	GB.290/Inf.1 (Rev.)	Programme des réunions pour le reste de l'année 2004 et pour 2005	20
	GB.290/Inf.2	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	21

Première question à l'ordre du jour

Election du bureau du Conseil d'administration pour 2004-05

1. Le Conseil d'administration a élu les membres de son bureau comme suit:

Président: M. Philippe SEGUIN (France)

Vice-président employeur: M. Daniel FUNES DE RIOJA (Argentine)

Vice-président travailleur: Sir Roy TROTMAN (Barbade)

(Première séance; GB.290/1, paragraphe 3.)

Deuxième question à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux de la 289^e session du Conseil d'administration

2. Sous réserve de la correction reçue, le Conseil d'administration a approuvé les procès-verbaux de sa 289^e session. (Première séance; GB.290/2, paragraphe 2.)

Troisième question à l'ordre du jour

Questions découlant de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail

3. Le Conseil d'administration a pris note des déclarations du Vice-président travailleur et du Vice-président employeur ainsi que des observations et propositions d'amélioration formulées par le représentant gouvernemental du Canada, au nom des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), et par les représentants gouvernementaux du Malawi, de l'Inde, de la Norvège et d'El Salvador, s'exprimant au nom du groupe des Amériques. Il a également pris acte du soutien exprimé par les Vice-présidents travailleur et employeur ainsi que par plusieurs représentants gouvernementaux au projet de tenir, au plus tard en décembre 2004, une réunion d'experts, pour traiter la question du logement dans le secteur de la pêche ainsi que les autres points qui n'avaient pas pu être discutés dans le cadre de la première discussion sur le secteur de la pêche, tenue à la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.
4. Compte tenu du large appui recueilli par ce projet, le Conseil d'administration a décidé que la Commission du programme, du budget et de l'administration serait saisie, en novembre 2004, d'une proposition concernant le financement de la réunion d'experts par la Réserve pour les réunions techniques en 2004-05. Cette réunion, qui se tiendrait en décembre 2004, accueillerait six experts désignés après consultation des gouvernements, six experts désignés après consultation du groupe des employeurs et six experts désignés après

consultation du groupe des travailleurs. Afin d'obtenir les désignations gouvernementales, les gouvernements des pays suivants seraient approchés: Afrique du Sud, Canada, Chili, Espagne, Japon et Norvège. Une liste de réserve serait établie qui comprendrait les pays suivants: Allemagne, Danemark, Etats-Unis, France, Inde, Namibie, Portugal, Thaïlande, Royaume-Uni et Fédération de Russie. Des représentants des pays figurant sur cette liste de réserve pourraient y participer sans frais pour le Bureau. (Déclaration du président.)

5. Le Conseil d'administration a enfin pris note d'un rapport oral du Directeur général sur les activités déployées par le Bureau depuis la publication de la Commission mondiale, qui répondait à une demande formulée par ses membres en mars 2004, réitérée lors de la 92^e session de la Conférence.

Quatrième question à l'ordre du jour

Préparatifs de la quatorzième Réunion régionale asienne

6. Le Conseil d'administration a décidé que la quatorzième Réunion régionale asienne serait transférée à Busan, en République de Corée, et qu'elle se tiendrait en septembre 2005. (Première séance; GB.290/4, paragraphe 5.)

Cinquième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité de la liberté syndicale

334^e rapport (Parties I et II)

7. Le Conseil d'administration a pris note de l'introduction au rapport. (Première séance; GB.290/5 (Partie I), paragraphes 1-94.)
8. Le Conseil d'administration a adopté les recommandations formulées aux paragraphes 131 (cas n^o 2197: Afrique du Sud); 146 (cas n^o 2224: Argentine); 165 (cas n^o 2256: Argentine); 226 (cas n^o 2222: Cambodge); 241 (cas n^o 2215: Chili); 274 (cas n^o 2296: Chili); 320 (cas n^o 2253: Chine/Région spéciale administrative de Hong-kong); 360 (cas n^o 2046: Colombie); 380 (cas n^o 2097: Colombie); 396 (cas n^o 2239: Colombie); 407 (cas n^o 2297: Colombie); 467 (cas n^o 2258: Cuba); 490 (cas n^o 2214: El Salvador); 507 (cas n^o 2316: Fidji); 526 (cas n^o 2241: Guatemala); 580 (cas n^o 2259: Guatemala); 599 (cas n^o 2295: Guatemala); 622 (cas n^o 2266: Lituanie); 639 (cas n^o 2282: Mexique); 660 (cas n^o 2267: Nigéria); 680 (cas n^o 2211: Pérou); 699 (cas n^o 2279: Pérou); 721 (cas n^o 2310: Pologne); 762 (cas n^o 2200: Turquie); 796 (cas n^o 2269: Uruguay); 812 (cas n^o 2271: Uruguay); 826 (cas n^o 2280: Uruguay); 876 (cas n^o 2249: Venezuela); 1089 (cas n^o 2254: Venezuela); et 1121 (cas n^o 2313: Zimbabwe). (Première séance; GB.290/5 (Parties I et II).)
9. Le Conseil d'administration a adopté l'ensemble du document. (Première séance; GB.290/5 (Parties I et II).)

Sixième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

10. [Cette question n'a donné lieu à aucune discussion.]

Septième question à l'ordre du jour

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Premier rapport: Réclamation présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par la Fédération nationale des travailleurs du sucre de Cuba, Inc. (Federación Nacional de Trabajadores Azucareros de Cuba, Inc.) alléguant l'inexécution par Cuba de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, et de la convention (n° 96) sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949

11. Le Conseil d'administration a décidé que la réclamation n'était pas recevable. (Deuxième séance [privée]; GB.290/7/1, paragraphe 5.)

Huitième question à l'ordre du jour

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

Nouvelles nominations

12. En vue de pourvoir les sièges laissés vacants par le Baron Bernd von Maydell (Allemagne) (dont le mandat de membre de la commission était arrivé à échéance) ainsi que par Sir William Douglas (Barbade) (qui avait démissionné en décembre 2001), le Conseil d'administration a décidé de nommer comme membres de la commission pour une période de trois ans:
- M^{me} Angelika Nussberger (Allemagne): professeur de droit, Université de Cologne;
 - M. Michael Halton Cheadle (Afrique du Sud): professeur de droit du travail, Université du Cap.
13. Le Conseil d'administration a également demandé au Directeur général de transmettre au Baron von Maydell l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'il a rendus à l'OIT. (Première séance; GB.290/8, paragraphes 1 et 3.)

**Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration
de directives conjointes OIT/OMS
sur les services de santé et le VIH/SIDA**
(Genève, 1-3 décembre 2004)

Ordre du jour

14. Le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la réunion susmentionnée avec l'ordre du jour suivant: examiner et adopter les directives OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA. (Première séance; GB.290/8, paragraphe 7.)

Composition

15. Le Conseil d'administration a également décidé que 15 experts participeraient à cette réunion: cinq experts désignés après consultation des gouvernements des cinq pays choisis par l'OMS en accord avec le BIT, cinq experts désignés après consultation du groupe des employeurs et cinq experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Un président indépendant, choisi en consultation avec le gouvernement d'un autre pays, serait aussi désigné. (Première séance; GB.290/8, paragraphe 9.)

**Réunion tripartite d'experts sur le Manuel
de bonnes pratiques rédactionnelles**
(Genève, 19-21 janvier 2005)

Composition

16. Le Conseil d'administration a décidé que six experts participeraient à cette réunion: deux experts désignés après consultation du groupe gouvernemental, deux experts désignés après consultation du groupe des employeurs et deux experts désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, et il a pris note des désignations suivantes:

- M^{me} S. Markman (gouvernement; Canada)
- M. A. Lyon-Caen (gouvernement; France)
- M. E. Potter (employeur; Etats-Unis)
- M^{me} M.-P. Roiland (employeur; France)
- M. J. Vigne (travailleur; Suisse)
- M. L. Compa (travailleur; Etats-Unis)

(Première séance; GB.290/8, paragraphe 12.)

Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime

Composition

17. Le Conseil d'administration a approuvé la création d'un groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime qui se réunirait sans frais pour le Bureau et qui se composerait de huit experts gouvernementaux désignés par l'OMI, ainsi que de quatre experts représentant les armateurs et de quatre experts représentant les gens de mer désignés par l'OIT après consultation des secrétariats des groupes respectifs. (Première séance; GB.290/8, paragraphe 16.)

Désignation d'une délégation du Conseil d'administration au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, 3-9 septembre 2004)

18. Le Conseil d'administration a décidé de recommander qu'une délégation tripartite composée des membres de son bureau soit désignée pour le sommet susmentionné. (Première séance; GB.290/8, paragraphe 17.)

Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 13-24 septembre 2004)

19. Le Conseil d'administration a pris note de la désignation du représentant du groupe gouvernemental¹ au sein de la délégation appelée à le représenter à la Conférence technique maritime préparatoire: M. F. Ngantcha (gouvernement; Cameroun).

Questions sur lesquelles le bureau du Conseil a pris des décisions au nom du Conseil d'administration

Programme des réunions pour le reste de l'année 2004 et pour 2005

20. Le Conseil d'administration a été saisi du programme des réunions pour le reste de l'année 2004 et pour 2005 tel qu'approuvé par le bureau du Conseil d'administration. (Première séance; Note d'information GB.290/Inf.1 (Rev.) communiquée au Conseil d'administration.)

¹ Le Conseil d'administration avait déjà pris acte des désignations des groupes employeur et travailleur à sa 289^e session, en mars 2004 (voir document GB.289/205, paragr. 74).

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

- 21.** Le Conseil d'administration a été saisi des propositions approuvées concernant un certain nombre de colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues. (Première séance; Note d'information GB.290/Inf.2 communiquée au Conseil d'administration.)